

Union Régionale  
Centre-Val de Loire  
de la CGT



NUMÉRO 36

# Acteurs de la Vie

## Acteurs des Luites



### DANS CE NUMÉRO :

- Page 2 :** **Ordre du jour séance plénière du 6 février 2023**
- Pages 2 - 3 :** **SRADDET VOLET DÉCHETS**
- Page 3 :** **CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE ENERGIE CLIMAT**
- Page 4-5 :** **Schéma régional des Formations Sanitaires et Sociales**
- Page 5-6 :** **Charte de la participation citoyenne ...**
- Page 6-7 :** **Rapport sur l'Économie Touristique...**
- Page 8 :** **Déclaration de la CGT concernant les réformes des retraites**

*Séance plénière du  
6 février 2023*

# ORDRE DU JOUR Plénière du 6 février 2023

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
SRADDET volet déchets	Jérémy GODET, VP climat, transformations écologique et sociales des politiques publiques, transition énergétique, ESS et vie associative	Jean-Louis RENIER Aurélié CARME DE CARVALHO	Nicolas LEPAIN	POUR
Création de l'AREC	François BONNEAU, Jérémy GODET, VP climat, transformations écologique et sociales des politiques publiques, transition énergétique, ESS et vie associative	Isabelle PAROT Éric SAUDRAIX	Laurent BENETEAU	POUR
Schéma des Formations Sanitaires et Sociales	Magali BESSARD, VP à l'égalité Femmes/Hommes et Formations Sanitaires et Sociales	Claire BOTTE Cédric COURBARIEN	Kenza BELLIARD	ABSTENTION
Charte de la Participation Citoyenne	Gaëlle LAHOREAU, VP Démocratie Permanente, Citoyenneté, Initiatives Locales, Éducation Populaire	Laure DAVIOT BEN MUSTAPHA Cécilia RONCUCCI	Florence DUMOND lu par Kenza BELLIARD	ABSTENTION
Auto saisine « L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire »	Pierre-Alain ROIRON, Conseiller Régional Délégué au Tourisme	Anais RUBAUD Vincent SANTOUL	Kenza BELLIARD	POUR
Temps d'acculturation sur INTERREG	Karine GLOENEC-MAURIN, Conseillère Régionale Déléguée à l'Europe et Coopérations	Hervé COUPEAU Cécilia RONCUCCI		

## SRADDET VOLET DÉCHETS

### Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CGT, consciente du problème de la gestion et du traitement des déchets, rappelle une évidence « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas », hors force est de constater que cette lapalissade partagée ne donne pas lieu au changement de paradigme espéré. Les emballages, les conditionnements en lots, les packages, etc continuent de remplir les étals des

supermarchés et autres magasins, de remplir ensuite nos poubelles.

Sur ce thème, la mise en place de consommation en circuit court réduirait les déchets. C'est le fait de devoir transporter des denrées sur de longues distances qui génère plus d'emballage.

En ce concerne le traitement des déchets. La CGT propose d'élaborer en cohérence avec les professionnels du secteur un schéma de collecte, de traitement et de valo-



risation des ordures pertinent.

Il est urgent, même vital, de monter ce genre d'organisation prioritairement pour l'Indre et l'Indre-et-Loire. Dans un second mouvement, le résultat de ces expériences permettra d'améliorer les méthodes déjà en œuvre dans les quatre autres départements de notre région.

De manière plus générale, la CGT, demande qu'une cohérence soit réalisée entre les différents acteurs présents. En effet, suivant leurs tailles et les périmètres dont elles ont la charge, certaines collectivités rencontrent des difficultés pour assurer leur mission, ainsi la valorisation devient difficile quand la collecte est effectuée à perte.

A cause d'une faible densité de population, certains SICTOM et SMIRTOM couvrent de grandes distances pour collecter les immondices avec peu de contributeurs pour assurer le financement. A ce stade de la réflexion, sur un thème si important, il nécessite un niveau de vue plus haut que l'actuelle organisation. Là, l'échelon

national devient pertinent tant sur l'orchestration que sur le financement et l'évolution technologique des processus de traitements.

La CGT trouvant qu'il y a du positif dans ce texte qui permet d'avancer malgré les errements législatifs sur les autres volets du SRADDET, **la CGT votera ce thème.**

## CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE ENERGIE CLIMAT

### Intervention de Laurent BENETEAU au nom du groupe CGT

Monsieur le Président de la Région CVL,  
Monsieur le Vice-président,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

L'ambition du Conseil régional étant de  **fédérer les compétences et les acteurs de la transition déjà engagés au quotidien en coordonnant, en accélérant, en finançant les transformations énergétique et écologique en CVL**, l'AREC ne doit pas être une « couche supplémentaire » pour la lutte contre le dérèglement climatique.

Que des finances publiques soient mises au service de la transition énergétique et écologique implique que ceux qui pourraient en bénéficier soient de véritables acteurs engagés. Ceux-là même qui, aujourd'hui, peuvent avoir des difficultés pour une mise en œuvre de projets nécessaires à une accélération pour l'atteinte des objectifs 2030, 2050.

Une massification pour la transition énergétique doit être associée à une organisation et une implantation sur le territoire pertinentes. L'aide et le développement ne doivent pas être calibrés en fonction d'une certaine facilité mais bien en fonction des besoins des territoires. Après une analyse de ces besoins, les axes et les efforts doivent être dirigés pour que tous les objectifs de la transition énergétique (mobilités, biodi-

versités, bâtiments, EnR) puissent progresser dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La **CGT**, dès le moment où des fonds publics sont mis en jeu, exige une totale transparence sur le contrôle et la gestion des investissements ; transparence sur la sélection, et répartition territoriale, des projets soutenus ainsi que sur leur fiabilité à rendre le résultat attendu pour la région CVL.

L'AREC, dans le rôle de « tiers de confiance » doit être véritablement porteuse de la stratégie régionale. Une telle responsabilité ne doit pas être un nouveau « *Greenwashing* » pour la transition énergétique et écologique. « *Fédératrice, levant les freins que peuvent rencontrer les porteurs de projet au cours de leur parcours* », l'AREC ne doit pas être créée pour faire passer des projets qui, à ce jour, n'ont pu sortir de terre en raison de l'opposition de populations locales, mais bien être au service des territoires et des habitants.

Dans le projet de l'AREC, alors qu'il est porté pour une part pour l'amélioration du tissu des acteurs entreprises, collectivités, associations, structures publiques et parapubliques, la dimension habitants y est peu abordée. Ne sont pas abordés les axes qui vont améliorer la situation quotidienne des

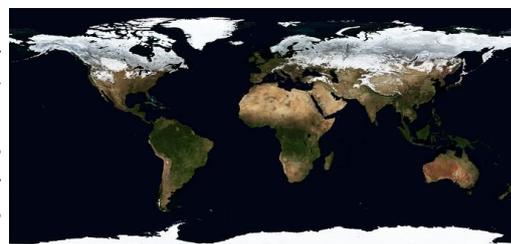
habitants en cette crise énergétique.

Avec la création de l'AREC, qu'est ce qui change dans la prise de décision ; Qui subventionne, Quoi et Comment ?

Enfin, alors que la Région CVL s'est engagée dans l'adaptation de son offre de formation et dans le renforcement des organismes de formation, il est nécessaire de ne pas négliger ses capacités à renforcer la formation initiale. Chaudronnier, serrurier, soudeur, maçon, plâtrier, charpentier sont des métiers en tension et pas seulement que pour des enjeux liés aux mutations environnementales et énergétiques.

Pour la **CGT**, la réussite de la création d'une AREC afin de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans la transition énergétique doit passer par une véritable considération des hommes et des femmes qui la composeront. La gestion de ses personnels et leur statut sera déterminante pour entraîner une véritable synergie.

**La CGT soutiendra l'avis sur le rapport.**



## Schéma régional des Formations Sanitaires et Sociales

### Intervention de Kenza BELLIARD au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président de Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es*

L'avis annonce très bien le contexte dans lequel nous nous penchons sur le schéma régional des formations sanitaires et sociale s: les personnels du secteur sanitaire et social ont fait partie du contingent des premiers de corvées pour finir derniers de cordées du Ségur.

Quelle ingratitude et quelle invisibilisation de professionnels pourtant très utiles.

Comme le souligne l'avis, cette profession répond à des besoins sociaux qui vont en s'accroissant avec le vieillissement de la population.

L'avis soulève la question des moyens et des places dans la chaîne de soin, nous souhaitons ici alerter en effet sur le risque que le secteur sanitaire et social se voit déverser les carences organisées du système hospitalier, comme les patient-es renvoyé-es trop tôt chez eux afin de libérer des lits, ce avec des personnels sans moyens ni qualifications adaptées. !

Nous apprécions que l'avis mette en exergue que la désertification en matière d'accompagnement social se superpose à la désertification médicale avec un risque d'accroissement des disparités observées entre les métropoles et les territoires ruraux.

Ce secteur d'activité doit être structuré, et ce en fonction des besoins de la population.

Pour la CGT, ce secteur devrait être intégré dans la branche maladie de la sécurité sociale.

Rappelons que les exonérations de cotisations sociales représentent 75Mds€ au PLFSS 2022 et que certains revenus (intéressement, participation...) s'ils étaient soumis à cotisations permettraient de récupérer 10Mds€ !

Nous demandons également que des sections sanitaires et sociales soient réouvertes dans les lycées professionnels de la région.

La CGT propose un vaste service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant progressivement une partie de l'existant actuel, avec des personnels à temps plein (pour celles et ceux qui le souhaitent), plus nombreux, mieux formés, plus qualifiés et mieux reconnus socialement.

Ce service public de l'aide à l'autonomie serait chargé d'offrir à toutes les personnes, sur la totalité du territoire national, des services de qualité et dans les mêmes conditions. La présence d'un tel service public de l'aide à l'autonomie éviterait que se rencontrent encore des aidants, et surtout des aidantes, épuisés.e.s physiquement et psychologiquement.

Nous souhaitons souligner que les employeurs de ce secteur sont souvent des as-

sociations avec des moyens insuffisants, qui doivent gérer la pénurie, avec en bout de chaîne des conditions de travail et d'emplois très dégradés.

Ce service public éviterait des conditions différentes entre personnels à domicile ou dans les EHPAD et se ferait donc avec des personnels sous le même statut, sur le modèle de celui des EHPAD publics. L'ensemble des personnels pourrait dépendre de la fonction publique de la Santé.

Pour la CGT, le pilotage régional d'un secteur déstructuré en réponse aux besoins d'employeurs dépositaires d'une mission de service public qui ne dit pas son nom, mais sans moyens ni cadre adéquat ne favorise pas l'égalité de traitement face à un enjeu majeur d'envergure nationale.

Il est temps de réintégrer le sens de l'intérêt général et de penser les politiques publiques à l'aune de cet objectif. Méfions-nous de l'idéologie de la réponse aux besoins des entreprises et/ ou employeurs, elle raccourci la vision des enjeux.



L'avis souligne très bien le déficit d'image dont souffre le secteur.

Comment en serait-il autrement ? !

Il y a un fort besoin de qualification. Mais comment recruter en formation quand le secteur n'attire pas ? Comment conserver les personnels quand il n'y a pas de perspective de carrière, que les métiers sont pénibles, les salaires

pas à la hauteur et les formations insuffisantes, pour prendre en charge des personnes fragiles avec les risques que cela comporte ?

Il y a un besoin urgent d'institutionnaliser le secteur.

Des employeurs disparates ne peuvent pas mettre en œuvre à eux seuls cette structuration. La seule réponse à leurs besoins con-

tingents du moment ne peut pas suffire à transformer la situation.

Surtout lorsque le monde de l'entrepreneuriat cible que le vieillissement de la population développe un nouveau marché appelé « la silver économie ».

Nous nous abstenons sur cet avis

## Charte de la participation citoyenne et lancement d'un nouveau plan d'actions de démocratie permanente

### Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

#### Lu par Kenza BELLIARD

*Monsieur le Président de Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es*

La CGT s'est déjà exprimée lors de la plénière d'avril 2021 alors que dans un contexte d'évolution des pratiques démocratiques voulue par le gouvernement au travers de la mise en place de conventions citoyennes, CESER de France avait fait une note d'alerte pour rappeler la place des instances de la société civile que sont les CESER.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de saisine du Conseil Régional sur le rapport relatif à la charte de participation citoyenne et au lancement d'un nouveau plan d'actions de démocratie permanente.

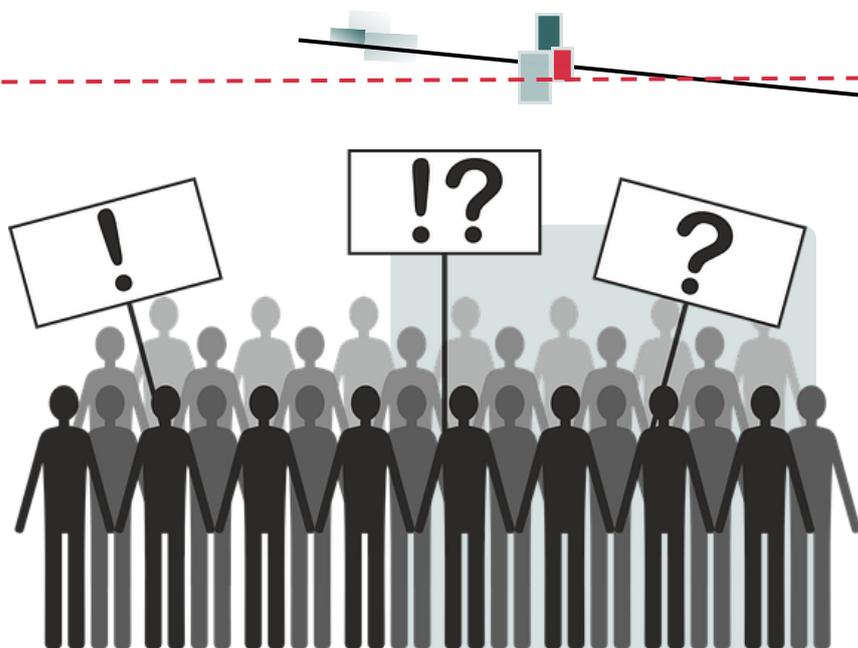
Si ces deux sujets sont distincts, il n'en reste pas moins que le lien entre eux est le constat d'un désengagement des formes traditionnelles de participation citoyenne et de désaffection pour les élections.

Le souhait de la région est donc de s'appuyer sur « l'engagement direct des parties prenantes et notamment de ses habitant-es, dans la décision publique pour contribuer à redonner du souffle au système représentatif ».

La CGT est favorable à conforter la place du CESER au côté du Conseil Régional et réitère la nécessité d'avoir les moyens pour que l'exercice de ce mandat se fasse dans les meilleures conditions. La reconnaissance du statut du/de la

conseiller-e est donc nécessaire au même titre que celui des élu-es afin d'obtenir du temps et des financements suffisants. Cela résoudrait le problème de pression patronale auquel sont confrontés les salarié-es afin de les dissuader de participer pleinement aux travaux de cette instance.

L'avis du CESER affirme que « l'éducation à la citoyenneté doit être l'affaire de toutes et tous ». Si la CGT est d'accord avec celle-ci, il n'en reste pas moins que l'exer-



cice de citoyenneté est bafoué dans les entreprises.

Comment s'opposer à la stratégie d'une entreprise lorsque les conséquences de celle-ci impactent une politique publique (protection environnement, lutte contre la précarité dans l'emploi, égalité salariale entre les hommes et les femmes...)?

Pour la CGT, renforcer la citoyenneté c'est aussi donner des pouvoirs aux salarié-es afin qu'ils/elles puissent, avec leurs représentant-es s'opposer aux stratégies patronales.

Ce pouvoir est d'autant plus nécessaire lorsque l'argent public est distribué aux entreprises pour mettre en place des politiques publiques.

A ce titre, la CGT apprécie que le

rapport du Conseil Régional parle des syndicats, mais regrette que la Région ne les sollicite pas pour participer aux discussions lorsque cela est nécessaire !

Pour rappel, le CESER, avait repris cette idée dans une préconisation du rapport sur la coalition fret ferroviaire (préco F action F-4).

Il a aussi proposé, lors de son analyse de la Loi d'Orientation des Mobilités, qu'au-delà de ce que prévoit la loi, les représentant-es des salarié-es et des associations environnementales reconnues représentatives soient intégrés aux comités des partenaires.

Il s'est aussi montré favorable à la mise en œuvre d'une démarche citoyenne en proposant d'organiser conjointement avec les AOM des consultations citoyennes pé-

riodiques sur le bilan de l'organisation des mobilités à l'échelle régionale.

Autant de possibilités pour élargir la participation citoyenne en y intégrant toutes les parties prenantes.

Pour la CGT, la participation des Organisations Syndicales à toutes discussions de politiques publiques est indispensable pour garantir la place et le rôle des salarié-es qui ont la responsabilité de les mettre en œuvre.

Pour l'heure, le constat montre que les salarié-es, qui sont aussi des citoyen-nes sont peu écoutés et à fortiori pas entendus, sauf lorsqu'ils/elles se mobilisent pour se faire entendre !

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

## Rapport sur l'Économie Touristique, outil d'attractivité du territoire régional Intervention de KENZA BELLARD au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président de Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame La Rapporteuse,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es*

Nous tenons tout d'abord à saluer la qualité de ce rapport ainsi que la méthode de travail mise en œuvre : nous apprécions particulièrement la qualité d'écoute et l'esprit constructif de la rapporteure.

Le tourisme est une activité économique qui doit répondre aux besoins de l'ensemble de la population. C'est le secteur du loisir, des vacances bien méritées pour tous, mais aussi de la sociabilité et de la découverte du près de chez soi, qui

font vivre les territoires et participent à l'élévation culturelle.

Cafés et restaurants populaires sont bien plus utiles à la population que les établissements de luxe, qui ne servent les attentes que d'une infime minorité, avec de surcroît des externalités négatives pour la grande majorité que nous constatons : gentrification et flambée des prix.

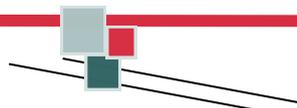
A ce titre le tissu des établissements de proximité, avec une offre accessible à tous les niveaux de revenus, doit être défendu.

Nous saluons la lumière faite par ce

rapport sur l'importance du slow tourisme, qui est un point d'appui pour freiner le développement du tourisme de masse et de classe.

Notre région ne doit pas se transformer en parc d'attraction géant. Il nous faut un tissu diffus d'offres sur tout le territoire, correspondant aux aspirations de toutes les classes sociales, et alimentant le circuit économique local, sans oublier les phares du patrimoine architectural, historique, gastronomique et culturel de notre région qui doivent être mis en avant et servir de vitrine.

La politique de développement



touristique est pensée en termes de marketing territorial et d'attractivité à destination de la clientèle. C'est insuffisant désormais. Il est devenu indispensable et urgent sous peine de ne pas pouvoir développer davantage l'offre touristique faute de bras, de développer un plan d'action offensif d'attractivité à destination des professionnels salariés du tourisme.

Le déficit de notoriété de notre région auprès des saisonniers du tourisme est assourdissant.

L'avenir dépendra de la capacité de la Région à créer les conditions d'attractivité pour faire venir les professionnels avec les compétences nécessaires et attendues.

Un plan de communication national est indispensable mais pas suffisant.

Nous approuvons globalement la préconisation n°1 sur la nécessité

d'accroître l'attractivité des métiers des secteurs en lien avec le tourisme. Nous proposons que des partenariats avec des régions de montagne comme celui qui a été porté pendant 9 ans par la Maison de l'Emploi du Blésois, mais aussi pourquoi pas un partenariat interrégional pour permettre aux saisonniers de partir à la mer au moins une fois dans la saison sur deux jours de repos. La Rochelle n'est pas si loin...

Facilités mises en place, qualité de l'accueil mais également bien sûr salaires et conditions de travail procéderont de manière décisive à l'attractivité de notre région et à la fidélisation de la main d'œuvre.

Nous en voulons pour preuve l'expérience des Alpes, avec la convention collective des remontées mécaniques, et nous saluons le travail de longue haleine porté par Antoine Fatigua de la CGT

pour les saisonniers : des dires même du syndicat patronal, Domaine skiable de France, grâce à une convention avantageuse et des salaires attractifs, capter et fidéliser la main d'œuvre n'est plus un problème.

C'est un investissement pour l'avenir. Je crois savoir que la profession localement l'a compris, les graines se sèment.

Concernant les structures de l'économie touristique assurant des missions d'intérêt général et financées avec des fonds publics, il reste nécessaire d'harmoniser les statuts des personnels y œuvrant. La Région doit assumer la responsabilité d'assurer la cohésion sociale des acteurs du développement touristique qui ont à mettre en œuvre une politique publique.

Nous voterons cet avis.

**Loir-et-Cher : le préfet dit non au projet des Pommereaux**

Publié le 16/02/2023 à 18:16 | Mis à jour le 16/02/2023 à 21:05

f t e in

ENVIRONNEMENT - LA FERTÉ-SAINT-CYR

Bernard Saunier (société Saneol) porteur du projet des Pommereaux, a la possibilité d'attaquer l'arrêté du préfet devant le tribunal administratif.  
© Photo archives NR

Source : La Nouvelle République Article du 16 février 2023



**GAGNEZ ENSEMBLE  
C'EST POSSIBLE !**



## Déclaration de la CGT concernant les réformes des retraites

Monsieur le Président du CESER.  
Monsieur le Vice-président du Conseil Régional.

Le contexte social et politique dans lequel se déroule cette réunion plénière du CESER, avec la mobilisation de centaines de milliers de salariés, retraités, privés d'emploi, lycéens, étudiants le 19 et le 31 janvier 2023, demande un positionnement clair de la part des différents composants de notre assemblée pour s'opposer au projet de cette réforme de notre système de retraite.

Toutes les organisations syndicales de salariés ; les organisations de jeunesse, mais aussi « des petits artisans », des professions libérales, sont « vent debout » pour dire non à ce projet rétrograde.

Aujourd'hui 6 février 2023, l'Assemblée Nationale débute l'examen de ce texte, sur lequel le gouvernement s'arc-boute sans donner la possibilité de le faire évoluer favorablement pour les salariés. Aussi la déclaration de la première ministre sur « le report à 64 ans de l'âge de la retraite n'est pas négociable » ne peut être acceptable.